



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA  
LEGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la  
Protection des Milieux**

Affaire suivie par : Jean-Luc CORONGIU

Tél: 04.84.35.42.72

Dossier 2020-6-A

[jean-luc.corongiu@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:jean-luc.corongiu@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le **25 MARS 2021**

Monsieur,

Par transmission du 24 février 2020, vous m'avez fait parvenir un dossier en vue d'être autorisé à exploiter un centre de traitement biomasse et de déchets verts, situé sur le territoire de la commune de Fuveau.

Ce dossier ayant été déclaré recevable par l'inspection de l'environnement, j'ai prescrit l'ouverture de l'enquête **du 19 avril au 20 mai 2021 inclus**, sur le territoire des communes de Fuveau, Peynier, Rousset et Châteauneuf-le-Rouge.

Ainsi, j'attire votre attention sur l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, dont copie ci-jointe, fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête, ci-annexé, mentionnées à l'article R.123-11-III du Code de l'Environnement ; ces affiches conformes à l'arrêté et reprenant mon avis d'enquête doivent être placardées de manière visible sur les lieux prévus pour la réalisation de votre projet.

Cette formalité doit être accomplie par vos soins au moins **15 jours** avant le début de l'enquête, soit **avant le 4 avril 2021**, ainsi que pendant toute sa durée, soit jusqu'au **20 mai 2021 inclus**.

**Par j'attire votre attention concernant la parution dans la presse de cet avis ; en effet le journal la Provence sollicitera le paiement de cette parution par anticipation, et ainsi, je vous demande de bien vouloir satisfaire à cette demande dans les plus brefs délais afin de garantir la tenue de cette enquête.**

Vous voudrez bien m'adresser un courrier attestant de cette formalité.

Enfin, lorsqu'il existe un Comité Social et Economique (ex. CHSCT) dans l'établissement où est située l'installation, ce comité est consulté dans les conditions fixées par l'article R.2315-25 du code du Travail, **dont vous voudrez bien me faire parvenir une copie de l'avis.**

Restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Monsieur le Directeur de la société VALSUD  
41 chemin Vicinal de la Millière  
Parc Valentine Vallée Verte  
Immeuble Bourbon n°1  
CS 20106  
13011 MARSEILLE**

Pour le Préfet,  
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY